

Renseignements Divers

AVIS IMPORTANT POUR LES EPICIERIS

Lundi prochain, 6 septembre est le jour de la Fête du Travail. Ce jour étant jour de fête légale, les épicieris devront s'abstenir de vendre des boissons spiritueuses. Ils pourront néanmoins rester ouverts pour vendre les articles courants d'épicerie.

LA BAISSÉ DE LA FARINE

Les minotiers de Montréal ont baissé de 75 cents par baril le prix de la farine. Depuis que le blé a diminué d'un dollar, en juin dernier, le prix de celui-ci, à Winnipeg, a subi une baisse considérable et il n'est pas surprenant que celui de la farine suive son exemple. Mais la diminution du prix de la farine étant beaucoup plus forte que celle du blé on se demande si la première n'a pas pour cause la prochaine ouverture des Dardanelles qui permettrait à la Russie de se débarrasser de ses énormes quantités de grain.

Les boulangers, dit-on, n'ont pas l'intention de baisser le prix du pain.

LES GRAINES DE SEMENCE AU CANADA

En 1913-14, d'après les renseignements rassemblés par M. G. H. Clark, commissaire fédéral des semences, le Canada a importé de France et d'Allemagne 900,743 livres de graines de betterave à sucre et de betterave fourragères, 350,849 livres de graines de navet, de Hollande et de France et 32,966 livres de graines de carotte de la France seule. Nous avons importé également, en grande quantité, principalement de France, de la graine de radis, de choux, de choux-fleurs, de céleri et de panais. L'opinion générale est qu'il existe un stock suffisant de ces semences pour satisfaire les exigences de cette année, mais maintenant que les sources d'approvisionnement sont taries, il y aura sûrement un déficit en 1916.

Ces faits importants sont clairement exposés dans le bulletin no 22 de la deuxième série des fermes expérimentales fédérales, préparé par MM. O. Malte, agronome du Dominion, et W. T. Macoun, horticulteur du Dominion.

"Le Canada, dit le bulletin, doit se rendre indépendant des pays étrangers et produire chez lui ce qu'il lui faut maintenant acheter à l'étranger. Les cultivateurs canadiens devraient non seulement essayer de satisfaire la demande d'urgence dans un avenir immédiat, mais aussi essayer d'établir une industrie permanente de production de semence qui les rendrait indépendants des autres pays".

Personne évidemment ne songerait à s'opposer à cette doctrine comme principe général et ce bulletin, que l'on peut obtenir gratuitement en s'adressant au bureau des publications, Ministère fédéral de l'Agriculture, à Ottawa, explique en détail comment on peut arriver à obtenir ce résultat avantageux. On cite des cas où des efforts ont déjà été couronnés de succès, mais il ne semble pas que l'on ait, sur ce point, autant de renseignements que l'on pourrait en désirer. Ce que l'on sait d'une façon précise, c'est qu'on importe de l'étran-

ger de grandes quantités de semences dont une bonne partie pourrait, croit-on, grâce à l'emploi de bonnes méthodes, être produite au Canada, et ces semences seraient de toute aussi bonne qualité.

Les principes généraux sur lesquels repose la production des semences, la sélection, etc., sont exposés dans ce bulletin qui traite également des bonnes méthodes de plantation, de battage et de nettoyage pour les différentes espèces de plantes-racines. Il contient une liste très utile des meilleures variétés de légumes pour la production de la graine. Il rappelle aux cultivateurs et aux jardiniers que le gouvernement fédéral du Canada, comme encouragement à la culture de la graine de racines et de légumes, est prêt à donner des subventions aux producteurs; pour obtenir des détails sur ce point, s'adresser à la division des semences, Ministère fédéral de l'Agriculture.

Ajoutons que comme l'intention du Ministère est d'encourager la culture des semences sélectionnées, ces subventions ne seront accordées qu'aux producteurs bona fide de ces semences.

STATISTIQUES JUDICIAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC POUR L'ANNEE 1914.

Le Bureau des Statistiques, placé sous la direction du Secrétaire de la province, vient de publier un volume contenant les "Statistiques judiciaires de la province de Québec", pour l'année 1914.

Ce volume est édité dans les deux langues officielles. Il est divisé en deux parties.

La première, intitulée "Précis du rapport", contient une série de tableaux rétrospectifs donnant les statistiques judiciaires de la province, de 1905 à 1904, et de tableaux comparatifs établissant, pour les années 1913 et 1914, dans chaque district judiciaire, la progression ascendante ou descendante des affaires portées devant les cours suivantes:—

- 1°. La Cour des commissaires,
- 2°. La Cour du recorder,
- 3°. Le tribunal des juges de paix,
- 4°. La Cour des sessions de la paix,
- 5°. La Cour de magistrat de district,
- 6°. La Cour de circuit,
- 7°. La Cour supérieure,
- 8°. La Cour de révision.
- 9°. La Cour du banc du roi.

De plus, les rapports statistiques des shérifs et des registrateurs de la province de Québec.

La deuxième partie du volume, ayant pour titre "Tableaux relatifs à l'année 1914", renferme un exposé méthodique et complet de la juridiction inscrite à ces différents tribunaux, au cours de cette année.

Une table des matières bien coordonnée complète ce volume et permet de retracer, en un coup d'oeil, le point particulier que l'on veut étudier.

Il convient encore de signaler le soin avec lequel ce volume a été imprimé et la disposition intelligente de la matière qui en rend la lecture facile et agréable.

Les juges, les magistrats, les avocats, les officiers de justice et tous ceux que le mouvement judiciaire intéresse et qui aiment à suivre l'évolution de la population québécoise au double point de vue social et moral trouveront profit à consulter cette publication officielle.